

Rapport à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur les activités de

L'ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (2013-14)



CONTEXTE

Chaque année, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) passe en revue l'état de l'économie mondiale et les travaux de l'OCDE, et en débat. Jusqu'à présent, l'OCDE participait tout au long de l'année à un processus consistant pour la Commission des questions politiques et de la démocratie – qui supervise les travaux de l'OCDE – à nommer un rapporteur, lequel établissait, après une mission d'investigation au siège de l'OCDE, un rapport sur les activités de celle-ci. Le processus s'achevait le 1^{er} octobre de chaque année, à Strasbourg, par un échange de vues entre l'APCE élargie et le Secrétaire général de l'OCDE (SG)¹.

Les débats de l'Assemblée élargie sur les activités de l'OCDE perdureront, mais à compter de cette année, ils se fonderont sur un rapport établi annuellement en alternance par le Secrétariat de l'OCDE et la Commission des questions politiques et de la démocratie.

L'échange de vues de cette année avec le Secrétaire général s'appuiera sur le rapport rédigé par le Secrétariat de l'OCDE.

INTRODUCTION

1. Le rapport ci-après a pour objectif de faire connaître à l'APCE élargie les activités menées par l'OCDE depuis la participation de M. Angel Gurría, son Secrétaire général, à l'échange de vues annuel avec l'APCE d'octobre 2013.
2. Le rapport couvre les activités de l'OCDE, sans omettre celles détaillées dans les Orientations stratégiques du Secrétaire général émises en mai 2014, qui précisent l'aide que l'OCDE continuera d'apporter à ses pays Membres et Partenaires confrontés aux quatre principales séquelles de la crise financière mondiale : atonie de la croissance, chômage élevé, érosion de la confiance et creusement des inégalités².
3. Le rapport ne présente pas les activités de l'OCDE de manière exhaustive, mais vise à mettre en lumière les grandes initiatives qui – par l'analyse des évolutions mondiales, la définition de nouvelles démarches stratégiques et la recherche de moteurs de la croissance – sont prises par l'Organisation pour favoriser l'avènement d'une économie mondiale plus juste, plus équitable et plus durable.

¹ L'APCE est élargie aux délégations des parlements nationaux des États membres de l'OCDE qui ne sont pas membres du Conseil de l'Europe, ainsi qu'à une délégation du Parlement européen.

² Les Orientations stratégiques du Secrétaire général ont été présentées à la Réunion du Conseil au niveau des Ministres (RCM) qui s'est tenue les 6 et 7 mai 2014.

I. PERSPECTIVES MONDIALES, SITUATION SOCIALE ET FINANCIÈRE

1.1 Perspectives économiques

4. **Selon les *Perspectives économiques de l'OCDE de septembre 2014 (évaluation intermédiaire)*, l'économie mondiale amorce une reprise sur un rythme modéré et inégal.**

La croissance économique est forte aux États-Unis, et devrait s'accélérer au Japon au second semestre de 2014 et en 2015. Elle reste toutefois fragile et hésitante dans la zone euro. Dans les grandes économies émergentes, elle continuera de se renforcer et d'alimenter la croissance mondiale, même si certains pays, comme le Brésil, se heurteront à des difficultés considérables pour pérenniser des taux élevés. La croissance des échanges et l'investissement demeurent atones, mais la confiance du secteur privé s'améliore graduellement dans les économies les plus avancées. Par ailleurs, la pression à la baisse due à la politique budgétaire s'atténue grâce au ralentissement de l'assainissement budgétaire.

5. **Néanmoins, le PIB de la plupart des pays de l'OCDE reste à un niveau inférieur à celui qu'il aurait été sans la crise économique, et de façon significative, de -6% pour la zone euro. Des risques pourraient aussi affaiblir la reprise plus avant.**

Depuis le début de l'année, les risques géopolitiques ont augmenté. Les conditions des marchés de capitaux sont certes favorables, mais une nouvelle dégradation des conditions financières pour les économies émergentes reste possible et pourrait faire tâche d'huile à l'échelle mondiale. La persistance d'une faible inflation et d'un haut niveau de chômage dans la zone euro rehausse le risque de déflation et de stagnation prolongée.

6. **La politique monétaire des économies avancées devrait rester accommodante dans de nombreux pays,**

en particulier dans la zone euro compte tenu de la faible inflation, et au Japon où les achats d'actifs devraient se poursuivre comme prévu. Aux États-Unis, les achats d'actifs devraient cesser et les autorités amorcer un relèvement des taux directeurs courant 2015. En Chine, la politique monétaire devra être assouplie en cas de fléchissement prononcé de la croissance.

7. **Les récentes améliorations de la soutenabilité budgétaire devraient être préservées, mais l'espace budgétaire dégagé autorise un certain soutien de l'activité.**

Les pays de la zone euro ont accompli de nets progrès en matière d'assainissement des finances publiques. L'assainissement nécessaire du début de période a contribué à la faiblesse de la demande, mais la récente amélioration des conditions du crédit est plus marquée qu'on ne l'escomptait. Les pays devraient mettre à profit l'espace dont ils disposent dans le cadre des règles budgétaires communautaires pour proroger cette politique sans rigidité, et équilibrer au mieux fiscalité et dépense, en particulier l'investissement public, pour stimuler l'emploi et la croissance.

8. **La crise a laissé de profondes cicatrices sur le marché du travail, sous la forme principalement d'une hausse du chômage et d'une baisse du taux d'activité des populations les plus vulnérables.**

Malgré l'amélioration qui est prévue, le chômage restera nettement au-dessus de ses niveaux d'avant la crise dans de nombreux pays de l'OCDE, les taux moyens de chômage dans la zone OCDE reculant faiblement de 7.4 % à la mi-2014 à

7.1 % fin 2015 selon les *Perspectives de l'emploi de l'OCDE de 2014*. Près de 45 millions d'individus sont encore sans travail, soit 12 millions de plus qu'à la veille de la crise. À l'échelle mondiale, on estime que 202 millions de personnes sont privées d'emploi, et bien plus encore occupent un emploi faiblement rémunéré et précaire.

9. Compte tenu de ces évolutions, **il faudrait renforcer les mesures structurelles propices à la croissance, et les axer sur la hausse de la productivité et des revenus, au lieu de chercher seulement à réduire les coûts**. La stimulation de la demande devrait demeurer un objectif central des pouvoirs publics là où la reprise a été moins solide, et s'accompagner de mesures renforcées de lutte contre le chômage structurel. Ces dernières années, différents pays de la zone euro, notamment ceux qui sont le plus touchés par la crise, ont accéléré leurs réformes, y compris en prenant des mesures difficiles – mais fort nécessaires – pour faciliter l'embauche de nouveaux travailleurs par les entreprises, et en améliorant la réglementation de la concurrence. Le point essentiel, désormais, consiste à mettre effectivement ces mesures en œuvre.

10. Si l'on se tourne vers l'avenir, **les pays devraient promouvoir la création d'emplois et stimuler la productivité en déployant des politiques actives du marché du travail, en améliorant les politiques qu'elles mènent dans les domaines des qualifications et de l'innovation, et en continuant de supprimer les entraves à la concurrence intérieure et internationale**, notamment dans les services. Ces politiques aideront aussi les pays à tirer le meilleur profit des chaînes de valeurs mondiales. Au niveau de l'UE, il convient d'accélérer les progrès accomplis en direction d'un Marché unique plus complet, y compris en renforçant la coopération transfrontière en matière de réglementation, ainsi que les infrastructures des industries de réseau et de transport. Les marchés publics pourraient s'ouvrir davantage à la concurrence étrangère.

11. Au moment où les économies et les sociétés luttent pour restaurer la croissance, elles sont aussi confrontées dans les domaines des questions sociales et des inégalités à de graves difficultés exacerbées par la crise, mais également aux défis du vieillissement et à la nécessité désormais urgente de préserver l'environnement. Nous devons redoubler d'efforts pour rendre nos économies plus inclusives et « verdir » nos politiques économiques.

1.2 Nouvelle donne sociale et politiques sociales

12. **Conformément aux recommandations de l'APCE formulées en octobre 2013, l'OCDE a continué de travailler sur les inégalités de revenus**. En trois décennies, la part du centile le plus riche dans le revenu total avant impôt a augmenté dans la plupart des pays de l'OCDE. Le revenu du décile supérieur de la population s'établit désormais à 9.5 fois celui du décile inférieur, soit une progression de plus de 30 % en 25 ans. Même dans les pays où la distribution est plus égalitaire, comme c'est le cas en Allemagne, Norvège ou Suède, le revenu du décile le plus riche rapporté à celui du décile le plus pauvre est passé de 5 dans les années 80 à 6.1 aujourd'hui. La crise a intensifié ces tendances de long terme.

13. Les jeunes ont maintenant remplacé les personnes âgées en tant que groupe le plus exposé au risque de pauvreté monétaire. Globalement, dans la zone OCDE et entre 2007 et

2011, la pauvreté monétaire relative n'a pas varié, mais la pauvreté « ancrée » a augmenté de près de deux points de pourcentage, et bien davantage dans les pays les plus touchés par la crise, comme l'Espagne et la Grèce³. En Grèce, la pauvreté « ancrée » a progressé de près de 15 points de pourcentage au cours des quatre années précédant 2011, et l'Irlande, l'Espagne, l'Islande, la Hongrie et le Mexique ont aussi connu d'importantes hausses oscillant entre 9 et 3 points.

14. **Selon l'édition 2014 du *Panorama de la société* de l'OCDE, les inégalités de revenus et les disparités sociales peuvent s'aggraver et s'ancrer si les pouvoirs publics n'agissent pas rapidement pour soutenir les plus vulnérables au sein de la société.** Les données montrent que pendant la crise économique, les familles ont réduit des dépenses essentielles, et probablement compromis ainsi leur bien-être futur. Les dépenses consacrées par la puissance publique à l'invalidité, à la famille et au chômage ont progressé durant la première phase de la crise, mais ces domaines d'action se trouvent maintenant budgétairement contraints. Les gouvernements doivent s'entourer de précautions au moment d'opérer de nouvelles coupes dans les dépenses. Les dépenses sociales et les investissements devraient cibler les plus nécessiteux : les coupes indifférenciées dans les transferts sociaux devraient être évitées, particulièrement dans le cas des prestations concernant le logement, les enfants et la famille.

15. **Afin de viabiliser les dispositifs de retraite et d'améliorer l'adéquation des revenus des retraités, l'OCDE, dans la dernière édition de son *Panorama des pensions*, appelle les pouvoirs publics à encourager les citoyens à travailler plus longtemps et à épargner davantage pour leur retraite. Le rapport invite aussi les gouvernements à renforcer les filets de sécurité mis en place pour les retraités, afin d'éviter la pauvreté et la hausse des inégalités dans cette catégorie de la population.** Le rapport montre que le patrimoine des retraités est en général très inégalement réparti à l'échelle nationale comme internationale, et selon le sexe. La propriété immobilière et le patrimoine financier sont des facteurs importants qui influent sur le niveau de vie des personnes âgées. Dans le même temps, des services publics tels que l'assurance maladie et la prise en charge de longue durée ont un effet redistributif puissant qui profite aux personnes âgées et contribue au revenu des retraités. La prise en compte de ces éléments et services jouera certainement un rôle dans le débat sur l'adéquation des revenus et sur les inégalités au moment de la retraite.

1.3 Questions relatives au secteur financier

16. **Malgré les progrès des réformes financières du G20, et notamment de la mise en œuvre de Bâle III, les subventions implicites aux établissements « trop grands pour faire faillite » et les interconnexions du secteur bancaire sont des questions qui doivent toujours être réglées.** Des ratios de capitalisation des banques trop faibles et l'exposition aux produits dérivés et aux produits financiers structurés augmentent les problèmes d'instabilité financière dans les moments de tension financière. De plus, il faut mettre en place des procédures robustes de gestion des éventuelles faillites bancaires car l'obligation d'un

³ La « pauvreté ancrée » fournit un indicateur des évolutions de la pauvreté en mesurant celle-ci par rapport à un seuil qui, en l'espèce, est fixé au niveau de 2005 en termes réels.

renforcement des fonds propres ne suffit pas à assurer la solidité et la capacité d'absorption des chocs du secteur financier. Il n'existe pas pour les grandes institutions financières d'importance systémique de règle de fonds propres *ex ante* raisonnable et suffisante susceptible de sécuriser ces entités quelles que soient les circonstances. On peut s'attendre à ce que les pressions concurrentielles entraînent l'effondrement, puis la sortie, de certaines banques.

17. La simplification et la réduction de la taille des banques implantées internationalement faciliteront la gestion des défaillances. Jusqu'ici, toutefois, les démarches nationales de séparation structurelle des banques (règle américaine Volcker, proposition britannique Vickers, récentes réformes bancaires allemande et française) ont été suivies sans plan d'ensemble. Une approche plus unifiée serait préférable si l'on veut éviter les pratiques d'arbitrage réglementaire qui ont contribué à l'avènement de la crise.

18. Des avancées sont à noter au niveau de l'initiative du G20 sur les réformes bancaires structurelles, dont l'OCDE est le fer de lance avec le Conseil de stabilité financière et le Fonds monétaire international. Depuis de nombreuses années, l'Organisation souligne les avantages potentiels de réformes structurelles pour la stabilité financière, qui devraient faciliter la résolution rapide et efficace des défaillances bancaires, et limiter ainsi le montant des garanties de dette bancaire implicites et l'ampleur de la prise de risque avant une éventuelle défaillance. Le Comité des marchés financiers de l'OCDE a mis en lumière la pertinence de cette question ; en particulier, la permanence de différents types de garanties de dette bancaire implicites pour les engagements des entreprises financières tend à créer un aléa moral qui, d'un point de vue micro-économique, incite ces entités à prendre des risques excessifs, et d'un point de vue macro-économique, implique trop de contreparties et de risques systémiques.

II. CROISSANCE INCLUSIVE ET DURABLE

19. La crise mondiale a été synonyme, de manière dramatique et pour de nombreux individus, de faible croissance, de chômage, de sous-emploi et de dégradation du niveau de vie. L'initiative sur les « Nouvelles approches face aux défis économiques » (NAEC), lancée en 2012, a pour objet d'inciter l'OCDE à réfléchir, à l'échelle de l'ensemble de l'Organisation, aux origines et aux enseignements à tirer de la crise, et à élaborer de nouveaux conseils sur les politiques structurelles les plus à même de traiter les enjeux qu'elle a cernés.

2.1 Initiative NAEC

20. L'initiative NAEC commence à aboutir, en termes tant de produits spécifiques que de changements effectifs apportés aux cadres d'analyse de l'OCDE et à ses produits « réguliers ». Un tiers environ des 29 projets lancés au titre de l'initiative NAEC ont déjà produit des résultats spécifiques, qui ont été résumés dans le rapport de synthèse présenté à la Réunion du Conseil au niveau des Ministres (RCM) de 2014.

21. L'initiative NAEC a *de facto* créé un **espace permettant de réfléchir de manière plus créative**, et a mis en exergue certaines **évolutions centrales** très claires. Elle a mis en lumière la nécessité de **mieux reconnaître la complexité et l'interdépendance de nos économies**. Elle a également remis **la question des inégalités et de l'inclusivité au centre des débats sur l'action publique, et a mis en relief les interactions existant entre le secteur financier et l'économie réelle**. NAEC a enfin **renforcé et imposé les travaux de l'OCDE sur le bien-être**, et a jeté les bases de la poursuite du développement des bases de données sur les échanges en valeur ajoutée.

22. L'initiative NAEC a également une **incidence sur les cadres et outils d'analyse de l'OCDE**. Elle a permis de lancer une série de séminaires internes à l'Organisation pour examiner des recherches de pointe parfois controversées et approfondir la connaissance de nouveaux outils. Elle a favorisé l'utilisation de données et d'outils d'analyse nouveaux – microdonnées, analyses comportementales, etc. – et la mise au point de nouvelles mesures de certains concepts essentiels tels que la qualité de l'emploi et les stocks de capital naturel, social, économique et humain. L'initiative NAEC a aussi suscité le recours à une plus grande variété de modèles, l'actualisation et le réexamen de certaines de nos postulats fondamentaux, et des modifications de nos pratiques en matière de prévisions.

23. Par ailleurs, l'initiative NAEC **renforce l'horizontalité et promeut les démarches décloisonnées** en matière de conseils d'action et de formulation des politiques, et contribue à l'adoption d'une vision à plus long terme tout en insérant mieux l'incertitude dans notre réflexion.

24. **La moitié des projets NAEC produira des résultats lors de la RCM de 2015**, mais les travaux entrepris dans le cadre de l'initiative NAEC **nourrissent déjà** l'ensemble de l'Organisation. Ils ont également un **fort impact sur son Programme de travail et Budget 2015-16**.

2.2. Croissance inclusive

25. **L'un des grands objectifs de l'initiative NAEC est l'élaboration de nouvelles analyses et recommandations à l'appui d'une croissance plus inclusive**. Il fait écho à l'analyse formulée par l'OCDE qu'au long cours, la hausse du niveau de vie dans le monde et le recul de la pauvreté dans les pays en développement se sont accompagnés, malheureusement, d'un creusement des inégalités de revenus.

26. **La démarche que suit l'OCDE en matière de croissance inclusive est globale**. Tout d'abord, elle traduit la pluralité des dimensions du bien-être, dont notamment l'éducation et les qualifications, la qualité de l'emploi, l'état de santé, l'environnement, le rôle au sein de la société civile et les liens sociaux (comme l'indiquent la publication *Comment va la vie ?* et l'*indicateur du vivre mieux*). Ensuite, elle est axée sur la distribution de prestations économiques et sociales susceptibles de donner aux citoyens des occasions équitables de contribuer à la croissance et d'en profiter. Enfin, elle vise à établir des liens clairs entre les instruments d'action et leurs résultats.

27. Le rapport *All on Board: Making Inclusive Growth Happen* publié par l'OCDE en 2014 montre que la hausse des inégalités de revenus traduit la progression de l'inégalité des chances, et qu'elle s'accompagne par ailleurs d'une plus grande polarisation des résultats obtenus sur le plan de l'éducation et de la santé. À titre d'exemple, selon des données portant sur 14 pays de l'OCDE, les plus diplômés peuvent, à l'âge de 30 ans, espérer vivre six années de plus en moyenne que des individus moins diplômés.

28. **L'initiative a fourni un cadre d'analyse des politiques publiques permettant de cerner les effets négatifs du creusement des inégalités sur la croissance.** L'OCDE a montré qu'une plus grande inclusivité et une ouverture des possibilités économiques pouvaient stimuler, et non freiner, une performance économique solide.

29. **Enfin, l'initiative a pour but de développer des synergies dans l'action publique, ainsi qu'un traitement plus personnalisé des groupes sociaux défavorisés.** Par exemple, il en ressort clairement qu'investir dans la prise en main éducative des personnes défavorisées se traduit par des dividendes de long terme pour l'économie, renforce le bien-être individuel et rend les sociétés plus solidaires. *A contrario*, négliger un tel investissement peut entraîner des coûts à long terme en termes de prestations de chômage, de santé, de cohésion sociale et de faiblesse de la croissance économique.

30. Autre exemple important : les analyses effectuées par l'Organisation, dans l'édition 2014 de ses *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, à propos de la qualité des emplois et de leur impact sur le bien-être. Le rapport met au jour de grandes différences entre les pays et les groupes socio-économiques, les jeunes et les travailleurs peu qualifiés occupant des emplois de moindre qualité (en termes de revenu, de sécurité de l'emploi, de contrat et de conditions de travail). Le rapport montre également que les emplois temporaires ne constituent pas nécessairement une voie d'accès à l'emploi permanent, et qu'il n'y a pas, en matière d'emploi, d'arbitrage entre la quantité et la qualité.

2.3 Développement des compétences

31. **Il est essentiel pour la croissance inclusive, notamment dans un contexte de chômage élevé, de développer des compétences appropriées répondant aux besoins du marché du travail, et de garantir leur pleine utilisation par les individus et les entreprises.** En outre, des adultes très qualifiés ont deux fois plus de chances d'être en bonne santé que les individus peu qualifiés ; ils sont aussi plus susceptibles de faire confiance à autrui et de prendre part à des activités bénévoles.

32. **La Stratégie de l'OCDE sur les compétences fournit aux pays une démarche stratégique leur permettant de développer les compétences utiles pour soutenir de meilleurs emplois et de meilleures vies. L'OCDE s'emploie également avec des pays à concevoir et mettre en œuvre des stratégies de pointe, nationales et locales, sur les compétences.** En Autriche, en Corée, en Espagne, en Norvège et au Portugal, le développement de ces stratégies nationales a bien progressé ; d'autres pays sont en train de jeter les bases d'une telle démarche. Les projets ont pour but de favoriser une approche du développement, de l'activation et de l'utilisation des compétences à l'échelle de l'ensemble

de l'administration, tout en se nourrissant des apports de parties prenantes très diverses (entreprises, syndicats, chercheurs, établissements d'enseignement).

33. En 2013 ont été lancées les *Perspectives de l'OCDE sur les compétences*, qui reprennent les premiers résultats de l'Évaluation des compétences des adultes (PIAAC), laquelle porte sur 24 pays. Première en son genre, cette évaluation montre la répartition des compétences entre les individus, les groupes sociaux et les pays ; et l'efficacité de leur utilisation au travail, ainsi que leur relation avec les résultats économiques et sociaux.

34. **Les éditions suivantes des *Perspectives de l'OCDE sur les compétences* livreront une analyse comparative des principales questions, tendances et données** relatives au développement, à l'activation et à l'utilisation des compétences chez les pays Membres et non-Membres de l'Organisation. La prochaine édition, dont le lancement est prévu en novembre 2014, sera tout particulièrement centrée sur les compétences et l'employabilité des jeunes.

2.4. Nouvelles sources de croissance

35. **En raison de la croissance en demi-teinte, du vieillissement de la population active et des contraintes inédites sur les ressources qui pèsent largement sur le monde, la recherche de nouvelles sources de croissance est devenue une priorité générale de l'action publique.** L'innovation, la science et la technologie sont d'importantes sources de croissance de la productivité, aux vastes retombées potentielles sur l'ensemble de l'économie. L'Organisation a l'intention d'achever en 2015 une révision de sa *Stratégie pour l'innovation*, qui établira un calendrier d'actions concrètes en faveur de l'innovation, assorti d'indicateurs et de bonnes pratiques naissantes, et privilégiera la mise en œuvre. Cette révision se nourrira de différents travaux récents et actuels dont l'objectif est de permettre d'examiner et de mieux comprendre les vecteurs futurs – technologiques et non technologiques – de la croissance, de l'innovation et de la productivité dans l'ensemble de l'économie.

2.4.1 Tirer le meilleur parti du capital intellectuel

36. **Les investissements dans l'innovation – et en particulier dans le capital intellectuel : recherche et développement (R-D), logiciels et données massives, savoir-faire organisationnel, propriété intellectuelle – sont désormais un moteur essentiel de la productivité, et représentent une part grandissante des investissements.** Aux États-Unis et dans l'UE, le capital intellectuel contribue à hauteur de 20 % au moins à la croissance moyenne de la productivité du travail. Pendant la crise économique mondiale, l'investissement des entreprises dans le capital intellectuel a moins reculé et a donc mieux résisté que l'investissement dans le capital physique.

37. **L'établissement de conditions-cadres propices aux investissements dans le capital intellectuel est une étape cruciale, et potentiellement peu coûteuse pour la puissance publique, pour affermir la croissance et stimuler l'innovation.** Les politiques qui permettent le redéploiement des ressources vers les entreprises innovantes sont essentielles

pour faciliter l'expansion du capital intellectuel. Il faut absolument, par ailleurs, veiller à ce que les cadres de gestion d'actifs intellectuels tels que les droits de propriété intellectuelle et les données massives soient adaptés à l'économie de la connaissance d'aujourd'hui. Des travaux sont actuellement menés pour mieux définir, mesurer et orienter les politiques en rapport avec ces actifs intellectuels cruciaux.

2.4.2 Rôle des jeunes entreprises innovantes en matière de création d'emplois et de croissance économique

38. **Permettre la croissance des jeunes entreprises à forte intensité de savoir a son importance pour la hausse de la productivité et pour l'emploi.** Des données relevées dans 18 pays sur la période 2001-11 donnent à penser que malgré leur faible poids économique, les jeunes entreprises (ayant au plus cinq années d'existence) représentent en moyenne 17 % de l'emploi, contribuent plus de deux fois plus (42 % de l'ensemble) à la création d'emplois et ne comptent que pour 22 % des destructions d'emplois ; elles sont donc créatrices nettes d'emplois.

39. **Les pouvoirs publics peuvent contribuer à libérer le potentiel de croissance des jeunes entreprises innovantes en activant des politiques qui leur permettent d'expérimenter de nouveaux modèles d'entreprise et en facilitant la réaffectation des ressources en faveur des entreprises les plus productives.** Comme pour le capital intellectuel, les réformes structurelles des marchés de produits, du travail et des capitaux, ainsi qu'une législation ne pénalisant pas trop les faillites, sont essentielles.

2.4.3 Les technologies de l'information et des communications et la prochaine révolution productive

40. Les technologies de l'information et des communications (TIC) – notamment l'Internet, les téléphones intelligents et les données massives, de concert avec d'autres avancées scientifiques et techniques – pourraient alimenter la « prochaine révolution productive » dans le secteur manufacturier, les services et le secteur primaire. Une telle révolution aurait des conséquences sur la structuration des économies et le système productif mondial, et pourrait contribuer à rehausser les perspectives de croissance de par le monde.

41. **L'OCDE mène des travaux inédits sur l'impact potentiel et les répercussions pratiques des nouvelles technologies naissantes sur la croissance et la productivité.** Ces recherches porteront sur les changements technologiques (biotechnologies industrielles, nanotechnologies, communications entre machines, données massives et autres TIC, impression en 3D et autres techniques avancées de fabrication) et sur d'autres moteurs susceptibles de renforcer la productivité et l'innovation à l'avenir. Consciente du fait que les compétences individuelles sont cruciales pour l'aptitude des pays à exploiter les nouvelles technologies et à moderniser la chaîne de valeur, l'OCDE s'intéressera aussi aux emplois et aux compétences associés aux processus nationaux de création de valeur.

2.5 Croissance durable : le défi des émissions zéro

42. Il est de plus en plus clair que la dégradation de l'environnement et la surexploitation des ressources auront de graves incidences sur le développement durable économique et social. **Les innovations technologiques, et leurs modalités de mise en œuvre, sont essentielles pour permettre à l'industrie de créer de la valeur tout en préservant l'homme et la planète.**

43. **De tous les problèmes environnementaux qui se posent, le changement climatique est celui qui présente l'ensemble le plus complet de risques mondiaux.** Si l'on prévoit que les effets des émissions de gaz à effet de serre seront plus marqués après 2060, la hausse des températures mondiales commencera assurément à se répercuter sur le PIB avant cette date. De nouvelles projections de l'OCDE émanant des projets OCDE@100 et CIRCLE (Coût de l'inaction et manque de ressources : conséquences pour la croissance économique à long terme) – deux projets entrepris dans le cadre de l'initiative NAEC – suggèrent que la baisse du PIB imputable au changement climatique pourrait osciller en 2060 entre 0.7 % et 2.5 % dans l'éventualité d'un réchauffement de 1.5 °C à 4.5 °C.

44. **L'OCDE promeut l'utilisation d'une palette d'outils pour aider les pays à s'attaquer au changement climatique ; parmi eux, outre la tarification du carbone, l'éco-innovation a son importance.** Ces dernières années, les entreprises manufacturières ont modernisé leurs efforts de production durable, en passant de la simple prévention de la pollution à des démarches intégrées prenant en compte le cycle de vie des produits et des impacts plus larges. L'éco-innovation contribue à ces évolutions. Le *Projet de l'OCDE sur la croissance verte et l'éco-innovation* a été lancé en 2008 dans le but initial de mieux comprendre en quoi l'innovation peut aboutir à des solutions technologiques et systémiques nouvelles, et de fournir à l'industrie un moyen d'améliorer ses contributions au développement durable.

45. **L'objectif climatique qui a été défini à l'échelle mondiale, à savoir maintenir la hausse de la température moyenne mondiale au-dessous de 2 °C, suppose de progresser vers un seuil nul d'émissions nettes issues de la combustion de combustibles fossiles dans la deuxième moitié de ce siècle.** Cette transition exige un changement radical par rapport aux politiques actuelles. La transformation économique nécessaire est mal comprise, car aucune économie n'a, à ce jour, accompli cette transition. On possède toutefois une riche expérience des politiques de réduction des émissions, émaillée de quelques réussites notables mais également d'enseignements clairs concernant les défis qui nous attendent encore. Parmi ceux-ci se trouvent le coût élevé de la mauvaise coordination des politiques, l'efficacité limitée de différentes mesures et l'insuffisance de cadres crédibles d'action à long terme, dont une tarification du carbone.

46. **L'OCDE et l'Agence internationale de l'énergie, avec le Forum international des transports et l'Agence pour l'énergie nucléaire, utiliseront leurs travaux respectifs pour proposer aux Ministres, lors de la RCM de 2015, des conseils sur les modalités de la mise en œuvre de la transition vers une économie sobre en carbone.** Différents domaines de l'action publique seront concernés : i) l'organisation du secteur et des marchés de

l'électricité ; ii) le rôle de la fiscalité énergétique et environnementale ; iii) les aspects commerciaux des mesures de soutien au développement des énergies propres ; iv) les moyens d'inciter le secteur privé à investir dans des infrastructures vertes ; et v) les recoupements entre les choix effectués dans les politiques agricoles et les politiques énergétiques. Les effets de répartition et les conséquences sur la compétitivité de la transition vers une économie sobre en carbone seront également examinés.

III. CONFIANCE

3.1 Stratégie de l'OCDE pour la confiance

47. **Lors de l'échange de vues d'octobre 2013, l'APCE a également souligné que le rétablissement de la confiance à l'égard des pouvoirs publics était un sujet de préoccupation central pour les hauts responsables de l'action publique.** Si la confiance s'est dégradée ces dernières années, c'est parce que les citoyens éprouvent un sentiment d'injustice en ce qui concerne la répartition des coûts engendrés par la crise et les mesures prises par les pouvoirs publics, par rapport au partage des bénéfices découlant de la période de croissance antérieure à la crise. Ce sentiment est renforcé par une perception négative de l'intervention des autorités chargées de la réglementation et des décideurs publics à l'égard des secteurs à l'origine de la crise, en particulier les marchés financiers.

48. **La fragilité de la confiance peut rendre difficile la mobilisation des énergies en faveur de la réforme des politiques, faire reculer le respect de la réglementation, notamment affaiblir la volonté de payer des impôts, et freiner le dynamisme des investisseurs.** Pour restaurer la confiance, les pouvoirs publics devront démontrer qu'ils sont capables d'anticiper les crises, qu'ils répondent aux attentes et aux besoins des citoyens, qu'ils gèrent les marchés avec efficacité, et qu'ils élaborent des politiques de manière équitable et transparente.

49. *La Stratégie de l'OCDE pour la confiance* offrira un appui aux pouvoirs publics afin de les aider à regagner la confiance du public, en exploitant des domaines tels que l'intégrité, la lutte contre la corruption et l'ouverture de l'administration, en mettant au point des instruments de mesure, et en montrant de quelle façon les politiques destinées à développer la confiance peuvent contribuer à éclairer et à promouvoir la réforme des politiques dans des domaines divers comme la fiscalité, le gouvernement d'entreprise et l'éducation. La Stratégie pour la confiance comportera un important volet sur les éléments propres à garantir l'équité du processus d'élaboration des politiques. Les activités correspondantes s'appuieront sur les travaux actuellement consacrés par l'OCDE à des questions essentielles telles que le lobbying, les marchés publics, l'emploi après l'exercice d'un mandat et le financement de la démocratie. La Stratégie intégrera en outre des méthodes innovantes de mesure de la confiance.

3.2 Érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices

50. **En 2013, l'APCE en session élargie a apporté un soutien marqué et explicite aux travaux menés par l'OCDE en vue d'assurer l'équité fiscale en modifiant en profondeur**

les règles fiscales internationales. Ces travaux ont été entrepris en 2013 dans le cadre du Projet OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS). Compte tenu du besoin urgent de réformes dans ce domaine, les pays Membres de l'OCDE et les dirigeants des pays du G20 se sont engagés, sur la base d'un calendrier ambitieux, à obtenir des résultats en lien avec 15 points clés d'intervention d'ici la fin de 2015.

51. Ces dernières années, il est devenu de plus en plus évident que **les règles fiscales internationales en vigueur, dont certaines découlent de principes établis dans les années 1920, n'étaient plus en phase avec le mode de fonctionnement des entreprises au XXI^e siècle et dans une économie mondialisée.** Parfois, les règles fiscales internationales, destinées à éliminer la double imposition, ont été exploitées par certaines entreprises multinationales aux fins d'une double non-imposition. Ces comportements ont eu pour effet de fausser l'activité économique, d'aller à l'encontre des grandes orientations fixées par les pouvoirs publics, de faire baisser les recettes des administrations et de renforcer le sentiment d'injustice des citoyens.

52. Lors de **la réunion des Ministres des finances des pays du G20 qui s'est tenue à Cairns (Australie), les 20 et 21 septembre,** le Secrétaire général de l'OCDE a présenté **les produits du Plan d'action BEPS pour 2014,** produits qui portent sur sept aspects essentiels des règles fiscales internationales. Il s'agit notamment de recommandations en vue d'améliorer la transparence de la part des entreprises multinationales grâce à la mise en place d'obligations de déclaration pays par pays, de s'attaquer aux possibilités existantes d'utilisation abusive des conventions fiscales et de combler les failles dues aux décalages entre les règles fiscales nationales des pays, ainsi que d'une proposition d'accord sur la voie à suivre pour aborder la dimension fiscale de l'économie numérique.

53. **La mise en œuvre des recommandations issues du projet jouera un rôle crucial.** Elle supposera d'apporter des modifications aux règles fiscales internationales (dont les Principes de l'OCDE applicables en matière de prix de transfert, par exemple), de même qu'aux législations fiscales nationales. La bonne mise en œuvre de ces recommandations se traduira par une diminution des coûts liés au respect de la réglementation pour les entreprises comme pour les administrations, par une disparition des éventuelles possibilités d'arbitrage liées à des divergences dans l'application de certaines règles, et par une réduction à son minimum du risque de double imposition.

54. Les produits pour 2014 sont l'aboutissement de la première phase seulement du Plan d'action BEPS, dont les résultats finals—y compris 8 éléments additionnels—seront présentés d'ici fin 2015.

3.2.1 Échange automatique de renseignements

55. Depuis qu'en 2009, les dirigeants des pays du G20 ont déclaré : « L'ère du secret bancaire est derrière nous », le **Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales** s'est réorganisé et développé. Il compte désormais plus de 120 membres qui se sont engagés à appliquer les normes internationales relatives à la transparence fiscale et à l'échange de renseignements sur demande. Le mécanisme d'examen

par les pairs qui est en place au sein du Forum mondial sert à assurer un suivi permanent des engagements des pays, auxquels est attribuée une note globale en matière de respect (plus de 60 États ont déjà reçu une telle note).

56. **Depuis 2012, l'échange automatique de renseignements**, c'est-à-dire la transmission systématique et périodique de données en masse sur les contribuables, est au cœur des efforts déployés par l'OCDE pour moderniser le système fiscal international. **En 2013, l'APCE en session élargie a elle-même exhorté l'OCDE** à promouvoir une remise à plat de l'échange automatique de renseignements. En février 2014, l'OCDE a publié une norme mondiale unifiée en matière d'échange automatique de renseignements, à la suite de quoi, en juillet, ont été diffusées des lignes directrices en complément de la norme ainsi que l'ensemble des précisions techniques nécessaires à son application. La création de cette norme mondiale offre de sérieux avantages, parmi lesquels une simplification du processus, un renforcement de son efficacité et un abaissement des coûts pour toutes les parties prenantes (administrations, institutions financières et contribuables). En outre, la Norme d'échange automatique de renseignements est cohérente avec les exigences du Groupe d'action financière en matière de renseignements sur la propriété effective.

57. **La Norme d'échange automatique de renseignements étant maintenant approuvée, il convient de réorienter les efforts vers sa mise en œuvre cohérente et rapide au niveau mondial.** Plus de 60 pays se sont déjà engagés à appliquer la Norme, et 45 États sont convenus d'un ambitieux calendrier détaillé en vertu duquel les premiers échanges interviendront en 2017. Le Forum mondial est en train de mettre en place un processus d'engagement dans le cadre duquel il est demandé à ses 122 membres d'appliquer la Norme d'échange automatique de renseignements, et un mécanisme de contrôle est en cours d'élaboration. En général, un certain délai est fixé pour l'application de la Norme, permettant aux membres du Forum mondial de commencer à échanger automatiquement des renseignements à partir de 2017 ou 2018. Cela étant, le Forum mondial a invité les pays en développement qui ne sont pas des places financières à réfléchir à la possibilité de s'engager sur l'application de la Norme d'échange automatique de renseignements à l'issue d'un délai établi en fonction de leurs priorités et de leurs capacités en matière de réforme fiscale.

IV. ÉCHANGES ET INVESTISSEMENTS

4.1 Décoder le « génome des échanges »

58. Échanges et investissements restent l'élément clé de notre modèle de croissance. **Les travaux sur les échanges en valeur ajoutée et les chaînes de valeur mondiales menés par l'OCDE au cours des dernières années ont fait évoluer notre compréhension de la structure mondiale des échanges, des investissements et de la production, et, partant, conduit à une meilleure évaluation des bénéfices tirés des échanges et des coûts liés au protectionnisme.** Une réduction de 1 % du coût des échanges internationaux se traduirait par une hausse du revenu mondial de plus de 40 milliards USD, dont 65 % reviendraient aux pays en développement. Nous avons commencé à décoder le *génome des échanges*, et ajusté en conséquence la méthode d'élaboration des politiques en matière d'échanges, conscients maintenant du fait que la réussite sur les marchés internationaux dépend autant de la capacité

à importer des intrants de qualité que de la capacité à exporter. L'OCDE s'est donc également penchée sur les mesures réglementaires « à l'intérieur des frontières » et sur les mesures de facilitation des échanges « à la frontière ».

59. À partir du milieu des années 1990, **l'évolution de la structure des échanges et des investissements internationaux s'est accélérée compte tenu de l'apparition des chaînes de valeur mondiales et du morcellement croissant de la production de biens et de services à l'échelle planétaire.** En 2009, dernière année pour laquelle des données sont disponibles, les échanges d'intrants intermédiaires représentaient plus de 50 % des échanges de biens et 70 % des échanges de services.

60. La participation aux chaînes de valeur mondiales dépend des politiques publiques qui influent sur le coût des échanges. Les droits de douane et les autres obstacles aux échanges se cumulent, et même des droits « faibles » et d'autres obstacles peuvent ainsi se combiner pour atteindre un niveau élevé lorsque le produit fini parvient au consommateur. L'ouverture des marchés est une condition à laquelle il est indispensable de satisfaire pour favoriser la participation aux chaînes de valeur mondiales, mais elle n'est pas suffisante à elle seule. Les chaînes de valeur mondiales doivent aussi être complétées par certaines politiques du marché du travail, politiques sociales et règles de concurrence, ainsi que par des politiques en faveur de l'investissement dans l'éducation, les compétences, les technologies et les infrastructures stratégiques.

61. Depuis quelques années, **de nombreux pays s'emploient activement à mettre en place de nouveaux accords commerciaux bilatéraux et régionaux (ACR) pour développer les échanges et stimuler la croissance économique.** Les ACR en vigueur sont déjà en train d'évoluer dans le sens d'un dépassement des règles multilatérales existantes sur des questions telles que l'investissement, les mouvements de capitaux et de personnes, la concurrence et les entreprises publiques, le commerce électronique, la lutte contre la corruption, et les droits de propriété intellectuelle. Il s'agit de questions fondamentales que les pouvoirs publics, dont elles relèvent, doivent traiter eu égard à l'interdépendance accrue des marchés à l'heure actuelle. Les initiatives régionales de grande envergure annoncées récemment ont une dimension entièrement nouvelle. Parmi celles-ci, les trois plus importantes, à savoir le Partenariat transpacifique (TPP), le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) et le Partenariat économique régional global (RCEP) en Asie et dans le Pacifique, représentent plus des trois quarts du PIB mondial et deux tiers des échanges internationaux. Les ambitions initiales sous-jacentes à ces accords sont sans doute élevées, et l'objet de certains d'entre eux est d'aller au-delà du simple octroi d'un accès privilégié aux marchés des pays membres, en s'efforçant d'instaurer des accords commerciaux « de haut niveau » pour le XXI^e siècle qui reposent sur une intégration globale et en profondeur des marchés.

62. **Cette année, l'OCDE s'attache principalement à mieux comprendre comment les pays en développement et les petites et moyennes entreprises (PME) peuvent mieux s'insérer dans les chaînes de valeur mondiales et en retirer des avantages.** C'est autour de ces travaux que s'est articulée la Réunion des Ministres du commerce des pays du G20 organisée à Sydney en 2014, à l'occasion de laquelle l'OCDE a présenté un rapport commun

de l'OCDE, de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et du Groupe de la Banque mondiale intitulé *Global Value Chains: Challenges, Opportunities, and Implications for Policy*.

63. **Les résultats des travaux de l'OCDE sur les échanges en valeur ajoutée révèlent l'importance des services dans les chaînes de valeur mondiales. Une part importante des services est incorporée dans les exportations de biens,** les services représentant plus de 30 % de la valeur ajoutée totale des biens manufacturés. C'est pourquoi la libéralisation des échanges de services ne profiterait pas qu'au secteur des services mais renforcerait aussi la compétitivité des entreprises manufacturières. Cette année, l'OCDE a publié une base de données sur la réglementation des services ainsi qu'un indice de restriction des échanges de services (IRES) pour 40 pays dans 18 grands secteurs de services. L'IRES offre aux pays un outil sans égal pour recenser les points forts et les points faibles de leur réglementation et les possibilités d'amélioration des résultats de leur secteur des services. Il est à noter que l'IRES constitue un instrument indispensable à l'avancement des négociations multilatérales sur les échanges de services.

64. **La base de données sur les échanges en valeur ajoutée a été complétée par une nouvelle série d'indicateurs relatifs à l'emploi,** à laquelle viendront s'ajouter d'autres indicateurs qui apporteront un éclairage sur le rôle de l'investissement dans les chaînes de valeur mondiales, en mettant en lumière la contribution des filiales étrangères en termes de valeur ajoutée et d'emploi, notamment de valeur ajoutée « conservée » par le pays d'accueil. La base de données fera l'objet au quatrième trimestre de 2014 d'une nouvelle mise à jour à l'issue de laquelle elle regroupera des indicateurs pour 61 pays portant sur 34 secteurs.

4.2 Investissements à long terme

65. **L'OCDE estime à environ 71 000 milliards USD le montant total des investissements en infrastructures nécessaires dans le monde d'ici 2030.** Les fonds publics affectés à ces investissements ont fortement diminué au cours des deux dernières décennies. Le ratio moyen entre les investissements productifs publics et le PIB a chuté, passant de plus de 4 % à quelque 3 %, et le secteur privé n'a pas pu ou voulu se substituer aux pouvoirs publics : sur la période 2010-2012, par exemple, seuls 8 % des flux d'investissement direct étranger (IDE) reçus par les pays de l'OCDE étaient destinés au secteur des infrastructures, contre plus de 10 % entre 2007 et 2009.

66. **Outre la fragilité du contexte économique, d'importantes lacunes structurelles affaiblissent les incitations et font baisser les rendements en faveur des investisseurs, freinant l'investissement dans les infrastructures.** L'indice de restrictivité de la réglementation de l'IDE établi par l'OCDE montre que les industries d'infrastructures et les industries de réseau à forte intensité de capital font partie des secteurs dans lesquels les restrictions à l'investissement direct étranger sont les plus marquées dans les économies du G20. Les dispositions réglementaires relatives aux participations sont particulièrement restrictives. **Les faiblesses structurelles du système financier,** liées par exemple aux incidences de la crise sur le bilan des banques ou aux effets des nouvelles règles imposées

aux banques, limitent également la capacité de celles-ci à assurer des financements à long terme.

67. **Il existe d'autres sources d'investissement à long terme**, comme les investisseurs institutionnels et les 80 000 milliards USD d'actifs qu'ils gèrent (chiffre de 2012), mais moins de 1 % de ces actifs prennent la forme d'investissements en infrastructures. Si les investisseurs institutionnels ne jouent pas un rôle de plus grande envergure en matière d'investissement à long terme, c'est notamment en raison de l'absence d'instruments de financement appropriés, de l'existence de dispositions réglementaires dissuasives, et du fait que leurs obligations fiduciaires les conduisent à éprouver une aversion particulière au risque lorsqu'ils procèdent à l'analyse coûts-avantages de projets d'infrastructure.

68. **L'OCDE formule des orientations et des recommandations en vue de renforcer la participation du secteur privé à l'investissement dans les infrastructures et à leur financement**⁴. Les mesures préconisées sont les suivantes : a) rendre le cadre réglementaire plus stable et plus prévisible et renforcer la transparence des procédures de passation de marchés ; b) améliorer les mécanismes d'incitation à l'égard des établissements bancaires d'importance systémique en établissant un cloisonnement entre leurs activités classiques (prestation de services bancaires de détail) et leurs activités les plus risquées (fourniture de produits dérivés) ; c) consolider les marchés boursiers et s'attaquer aux obstacles spécifiques rencontrés par les investisseurs institutionnels.

V. CADRE DE DÉVELOPPEMENT POUR L'APRÈS-2015

69. **L'OCDE continuera d'appuyer la mise en œuvre du programme d'action international pour le développement et d'intégrer les questions de développement dans l'ensemble de ses activités**, en axant ses efforts sur la promotion d'une plus grande cohérence des politiques publiques en faveur du développement et d'un meilleur partage des connaissances entre les donateurs et avec les pays en développement, et en renforçant sa contribution à l'architecture mondiale du développement.

70. **En 2015, la communauté internationale devrait décider d'un nouveau cadre pour succéder aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)**. Le cadre de développement pour l'après-2015 visera à intégrer de manière cohérente et équilibrée les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable. L'OCDE met ses moyens en matière d'organisation de réunions, ses conseils dans le domaine de la formulation des politiques, et ses données, au service du processus de définition et de mise en place de ce cadre.

71. **Le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, qui bénéficie du soutien conjoint de l'OCDE et du Programme des**

⁴ Ces travaux prennent la forme des Principes de haut niveau du G20/OCDE relatifs aux investissements à long terme financés par les investisseurs institutionnels, qui ont été approuvés par les dirigeants des pays du G20 réunis au Sommet de Saint-Pétersbourg en 2013, et des Principes de l'OCDE pour la participation du secteur privé aux infrastructures.

Nations Unies pour le développement (PNUD), jouera un rôle important dans la mise en place du cadre de développement pour l'après-2015. Il s'agit d'une initiative dans le cadre de laquelle toutes les parties prenantes se réunissent librement pour suivre les progrès accomplis, se responsabiliser mutuellement et tirer des enseignements afin d'améliorer leur mode d'action au niveau national. Le Partenariat fournit également un mécanisme de contrôle du respect des engagements, qui exploite les propres données et systèmes des pays en développement pour suivre les progrès accomplis à l'échelle mondiale.

72. **La promotion de l'égalité entre hommes et femmes sera un thème central du cadre de développement pour l'après-2015, d'autant plus que les avancées obtenues au titre de l'OMD correspondant sont limitées.** L'indice « Institutions sociales et égalité homme-femme » de l'OCDE, publié en mai 2012, mesure le niveau de discrimination dans les institutions sociales et son impact sur les inégalités entre hommes et femmes et, partant, sur les résultats en matière de développement. Le cadre comprend aussi des indicateurs précis d'évolution des normes sociales qui freinent l'émancipation des femmes, l'objectif étant de suivre les progrès réalisés à tous les stades de leur existence.

73. **L'OCDE s'emploiera en outre à intégrer sa mesure du bien-être dans les programmes d'action, objectifs et indicateurs du cadre de développement pour l'après-2015.** Les travaux accomplis par l'OCDE dans ce domaine ont été largement repris dans le cadre du processus d'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 mené par l'ONU, et notamment de la Résolution sur le bonheur adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2013. En règle générale, **l'OCDE s'efforce d'appliquer une démarche pluridimensionnelle dans le traitement des questions de développement en embrassant les aspects économiques, sociaux et environnementaux qui se trouvent au cœur du cadre pour l'après-2015, et de façon cohérente avec les initiatives de NAEC et de la croissance inclusive.** Elle a adapté le cadre utilisé dans ses travaux sur le bien-être (*Comment va la vie ?*, *Indicateur du vivre mieux*) pour mieux rendre compte des priorités des populations des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire. Le résultat pourrait être exploité dans le cadre de ses examens multidimensionnels par pays.